RENTRÉE CONNECTÉE

UNE TABLETTE POUR TOUS LES ÉLÈVES DE 6e

Votre enfant va entrer au collège à la rentrée prochaine, c'est un moment important dans sa scolarité. Pour l'accompagner dans son travail et développer de nouvelles compétences, le Département de la Seine-Maritime a décidé de mettre à sa disposition une tablette numérique durant sa scolarité de la 6e à la 3e.

Une tablette : pour qui, pour quoi ?

Lors de leur entrée au collège, l'ensemble des élèves de 6e se verra doté d'une tablette numérique. Cet équipement sera prêté pour une durée de 4 ans, soit pendant toute la durée de la scolarité au collège.

Elle reste la propriété du Département de la Seine-Maritime et devra être restituée en fin de 3e ou en cas de départ du territoire du département de la Seine-Maritime.

Cet outil, dont l'intérêt pédagogique a été confirmé par l'Education nationale, permettra aux élèves de développer de nouvelles compétences et leur créativité. Il permettra d'apprendre différemment grâce, notamment, aux usages des applications interactives.

Il aidera les élèves à gagner en autonomie et favorisera leur accès aux savoirs, à la culture et à diverses informations.

En classe, la tablette pourra être utilisée via des applications pédagogiques dédiées avec l'accompagnement des enseignants.

mobilité

Une tablette individuelle à utiliser à la maison et au collège !

équité

Un projet d'équité sociale pour l'ensemble des collégiens n'ayant pas l'accès à des outils numériques dans leurs apprentissages.

sécurité

- **Les accès à internet seront filtrés et les sites inappropriés seront inaccessibles.**
- **Il s'agira d'un outil pédagogique. Il ne sera pas possible d'accéder à des jeux, ni à des réseaux sociaux depuis la tablette.**
- **Un logiciel permettra aux parents de limiter l'usage de la tablette à la maison.**

À quoi servira la tablette à la maison :

- se connecter à l'Espace Numérique de Travail « Arsene76 » pour consulter les devoirs, l'emploi du temps, les notes, les documents, les actualités du collège, les ressources pédagogiques ;
- faire des recherches adaptées sur internet ;
- réaliser des exercices sur des applications pédagogiques ;
- lire un livre numérique depuis la bibliothèque en ligne des collégiens « Livre&vous » ;
- s'entraîner à l'oral ;
- réaliser un devoir.

La mise à disposition de la tablette

Les tablettes seront distribuées progressivement dans l'ensemble des 109 collèges du département.

Compte-tenu du nombre d'équipements (plus de 13 000), cette opération se déroulera durant le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023.

Afin de pouvoir bénéficier du prêt, les parents d'élèves auront une convention à signer.

Le jour de la remise, un parent devra être présent avec le collégien. La date de la distribution sera précisée par l'établissement à la rentrée scolaire.

Vous avez d'autres interrogations,
scannez ce QR-code
ou rendez-vous sur cette page
www.seinemaritime.fr/tablette-collegiens

caractéristiques de la tablette

- Capacité 64Go
- Connexion Wi-Fi et Bluetooth
- 1 caméra HD + appareil photo
- Des écouteurs
- 1 chargeur
- 1 coque de protection
- 1 housse de protection
- Autonomie de 10h

formation des enseignants

Dans le cadre de ce dispositif, l'ensemble des enseignants pourra bénéficier d'une formation organisée par l'Éducation nationale.

SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

ACADÉMIE DE NORMANDIE

conception & réalisation : Département de la Seine-Maritime : Direction de la Communication et de l'Information